



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités d'Aquitaine

À

Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie
Division des examens et concours
(Bureaux des sujets et d'organisation niveau
IV)
Monsieur le Directeur du S.I.E.C.

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de l'enseignement
technique

Mesdames et Messieurs les chefs de centre
d'examen

Bordeaux, le 18/02/2016

Direction des
Examens et concours

- DEC 3 -
Examens Professionnels
Niveaux IV et V

Affaire suivie par
Jean-Claude MANDEMENT

Téléphone
05 57 57 87 66

Mél
ce.dec3@ac-bordeaux.fr

- DEC 5 -
Bureau des sujets

Affaire suivie par
Nicolas MARININI

Téléphone
05 57 57 39 22

Mél
ce.dec5@ac-bordeaux.fr

- IEN -
Responsable de
la filière

F. METHEE
Mél

fabrice.methee@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : circulaire d'organisation du baccalauréat professionnel spécialité
Environnement Nucléaire, session 2016

Références : arrêté de création du 18/07/2008 ; arrêtés du 08 et 13/04/2010 ;
arrêté modifiant le règlement d'examen du 28/02/2011

L'académie de Bordeaux est chargée du pilotage national du baccalauréat
professionnel spécialité Environnement Nucléaire.

I - Calendrier

Le calendrier de la Métropole, de la Réunion et de Mayotte se trouve en
annexe 1.

II - Centres d'examen

Les centres d'examen pourront être choisis parmi les lycées professionnels
publics préparant au baccalauréat professionnel spécialité Environnement
Nucléaire, ou pour les élèves des lycées privés sous contrat et les candidats
des centres de formation d'apprentis dans leur établissement d'origine (cf.
note de service 87.447 du 29-12-1987-BO du 7-01-1988).

III - Organisation des épreuves

(cf règlement d'examen en annexe 2)

1. Epreuve E1-U1 : épreuve scientifique et technique (coefficient 7)

Cette épreuve est composée des 3 sous épreuves dont la sous épreuve écrite :
E11 : physique nucléaire, détection des rayonnements, radioprotection (coefficient 3)

Évaluation par épreuve ponctuelle

Durée : 3h

Pour les candidats issus d'un établissement privé hors contrat, d'un CFA ou d'une section d'apprentissage non habilités, de la formation professionnelle continue en établissement privé, de l'enseignement à distance et justifiant de 3 années d'activités professionnelles.

Évaluation par contrôle en cours de formation

Pour les candidats issus d'un établissement public ou privé sous contrat, d'un CFA ou d'une section d'apprentissage habilités, de la formation professionnelle continue dans un établissement public.

2. Epreuve E2-U2 : analyse et préparation d'un chantier en environnement nucléaire (coefficient 4)

Type d'épreuve : écrit

Durée : 4h

L'évaluation prend appui sur un dossier technique de base.

3. Epreuve E3-U3 : épreuve professionnelle (coefficient 10)

Cette épreuve est composée des 5 sous épreuves suivantes :

Sous-épreuve E31-U31 : Gérer, communiquer, rendre compte

Cette unité est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, de coefficient 2. Elle repose sur la présentation d'un dossier d'activité qui sera mis à disposition des membres de la commission d'évaluation huit jours avant la date de l'épreuve.

Sous-épreuve E32-U32 : Intervenir en environnement nucléaire

Cette unité est une épreuve pratique d'une durée de 4 heures, de coefficient 3.

Sous-épreuve E33-U33: Organiser le travail d'une équipe

Cette unité est une épreuve pratique d'une durée de 4 heures, de coefficient 3.

Sous épreuves E34-U34 : Economie Gestion

Cette unité est une épreuve écrite d'une durée de 2h, de coefficient 1.

Sous épreuve E35-U35 : Prévention santé environnement

Cette unité est une épreuve écrite d'une durée de 2h, de coefficient 1.

Il appartient à chaque centre de préparer les situations de travail et la documentation technique des deux sous épreuves E32 et E33 en fonction des équipements dont il dispose.

Une attention particulière sera portée aux problèmes de sécurité.

Les sous épreuves E34 et E35 répondent aux consignes données au niveau national.

Rôle du professeur ressource

Chaque responsable d'établissement met à sa disposition, durant le déroulement des épreuves pratiques, un de ses professeurs dit professeur ressource.

Ce dernier veille au bon déroulement des épreuves pratiques et apporte aux examinateurs toute assistance technique. Il fournit, si nécessaire, les matériels et les matières d'œuvre.

Ce professeur n'a pas vocation à intervenir dans l'interrogation ni dans l'évaluation des candidats. Il doit rester d'une neutralité absolue.

IV – Remarques générales

Les établissements fourniront les dossiers scolaires ainsi que les fiches d'évaluation jointes en annexe (documents de synthèse de l'épreuve E3) et les attestations de stages.

Conformément à l'article D.337-93 du code de l'éducation, le jury est présidé par un enseignant chercheur.

Le président du jury peut-être assisté ou suppléé par des présidents adjoints choisis par le recteur parmi les professeurs agrégés et assimilés ou les membres de la profession intéressée ou parmi les professeurs du corps de lycée professionnel et assimilés et les professeurs certifiés et assimilés.

Le jury est composé de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage et pour un tiers au moins de membres de la profession intéressés par le diplôme, choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés.

Si cette proportion n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.

L'inspecteur de l'éducation nationale veillera au bon déroulement de l'examen.

À l'issue de cette session, un bilan sera effectué. Je vous prie de bien vouloir me faire connaître toutes difficultés que les présentes dispositions auraient pu engendrer.

SIGNE

Session de juin 2016

CALENDRIER DES EPREUVES
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE
METROPOLE-MAYOTTE

| EPREUVES | DATES | HORAIRE LOCAL | NATURE |
|--|--|---------------------|--------------------|
| Français - U51 | 15 juin 2016 | 9 h 30 à 12 h | écrite |
| Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52 | 15 juin 2016 | 14 h à 16 h | écrite |
| Arts appliqués et cultures artistiques - U6 | 16 juin 2016 | 10 h à 11 h 30 | écrite |
| Épreuve scientifique et technique – E1 - Physique nucléaire, détection des rayonnements, radioprotection - U11 | 16 juin 2016 | 13 h 30 à 16 h 30 | écrite |
| Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel – E3 - Prévention-santé-environnement – U35 | 17 juin 2016 | 9 h 30 à 11 h 30 | écrite |
| - Économie-gestion – U34 | 17 juin 2016 | 14 h à 16 h | écrite |
| Analyser et préparer un chantier en environnement nucléaire - U2 | 20 juin 2016 | 13 h 30 à 17 h 30 | écrite |
| Épreuve scientifique et technique – E1 - Mathématiques – U12 | <u>Du lundi 30 mai au vendredi 10 juin 2016</u> | Durée : 1 h | écrite et pratique |
| - Sciences physiques et chimiques – U13 | | Durée : 1 h | écrite et pratique |
| Intervenir en environnement nucléaire – U32 | <u>A compter du</u> | Durée : 4 h | pratique |
| Organiser le travail d'une équipe – U33 | <u>6 juin 2016</u> | Durée : 4 h | pratique |
| Gérer, communiquer, rendre compte – U31 | A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets pour les épreuves pratiques) | Durée : 30 minutes | orale |
| Langue vivante – U4 | | Durée : 20 minutes* | orale |
| Épreuve facultative de langue vivante – UF1 | | Durée : 20 minutes* | orale |
| Épreuve d'éducation physique et sportive – U7 | | | pratique |
| Épreuve facultative d'éducation physique et sportive – UF2 | | | pratique et orale |

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Environnement nucléaire | | | Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public | | Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles | | Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité | |
|---|--------|------|--|--------|--|-----------|---|-------|
| Epreuves | Unités | Coef | Mode | Durée | Mode | Durée | Mode | Durée |
| E1 : Epreuve scientifique et technique | | 7 | | | | | | |
| Sous-épreuve E11 : Physique nucléaire Détection des rayonnements, radioprotection. | U11 | 3 | CCF | | Ponctuel écrit | 3h | CCF | |
| Sous-épreuve E12 : Mathématiques | U12 | 2 | CCF | | Ponctuel écrit | 1 h | CCF | |
| Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques | U13 | 2 | CCF | | Ponctuel pratique et écrit | 1 h | CCF | |
| E2 : Analyser et préparer un chantier en environnement nucléaire | U2 | 4 | Ponctuel écrit | 4h | Ponctuel écrit | 4h | CCF | |
| E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel | | 10 | | | | | | |
| Sous-épreuve E31 : Gérer, communiquer, rendre compte | U31 | 2 | CCF | | Ponctuel oral | 30min | CCF | |
| Sous-épreuve E32 : Intervenir en environnement nucléaire | U32 | 3 | CCF | | Ponctuel pratique | 4h | CCF | |
| Sous-épreuve E33 : Organiser le travail d'une équipe | U.33 | 3 | CCF | | Ponctuel pratique | 4h | CCF | |
| Sous-épreuve E34 : Economie - gestion | U.34 | 1 | Ponctuel écrit | 2h | Ponctuel écrit | 2h | CCF | |
| Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement | U.35 | 1 | Ponctuel écrit | 2h | écrit | 2h | CCF | |
| E4 : Epreuve de langue vivante | U4 | 2 | CCF | | oral | 20 min(1) | CCF | |
| E5 : Epreuve de français, histoire, géographie et éducation civique | | 5 | | | | | | |
| Sous épreuve E51 : Français | U51 | 2,5 | écrit | 2 h 30 | écrit | 2h30 | CCF | |
| Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique | U52 | 2,5 | écrit | 2h | écrit | 2h | CCF | |